



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2024/06/085**

Domaine et patrimoine

**OBJET : Bilan des cessions et acquisitions  
immobilières réalisées au cours de l'année  
2023.**

**Séance du 10 juin 2024**

**Date de convocation : 4 juin 2024**

**Membres en exercice : 33**

**29 présents – 33 votants**

**Le quorum est atteint.**

**L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :** Jean DENAT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT

Francine CHALMETON a donné procuration à Nicole DUQUESNE

Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

Serge GARNIER a donné procuration à René GIMENEZ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : Nicole DUQUESNE a été élue par 25 voix pour (Jean DENAT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

EXPOSE : Il y a lieu que le conseil municipal délibère chaque année sur la gestion des biens et les opérations immobilières et prenne acte du bilan des acquisitions et des cessions foncières, qui reprend les éventuelles cessions de biens et droits réels immobiliers, acquisitions foncières et constitutions de servitudes de l'exercice précédent.

Le bilan des opérations immobilières effectuées au cours de l'exercice 2023 a donc été établi.

Au cours de l'année dernière, dans le cadre de l'opération reconnue d'utilité publique d'aménagement d'un espace public au pied de l'ensemble immobilier *Le Montcalm* à Vauvert, la commune a fait l'acquisition de quatre locaux commerciaux et d'une cave au sein de la copropriété, destinés à être partiellement démolis.

Elle a bénéficié de la donation d'un terrain boisé, acceptée dans un objectif de prévention des risques d'incendie.

Elle est devenue propriétaire d'une parcelle permettant de finaliser l'élargissement d'une voie publique au Moulin de l'Aure.

Elle a fait aussi l'acquisition d'une licence IV, destinée à être cédée au futur exploitant de l'ancien *Café de Paris*, après requalification du bâtiment dans la cadre d'une convention d'anticipation foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

En outre, la collectivité a cédé à la Communauté de communes de Petite Camargue, à un prix inférieur à sa valeur vénale, un ancien centre d'hébergement, permettant notamment d'accueillir la Maison France Services.

Enfin, elle a vendu un terrain en zone industrielle, nécessaire à l'expansion d'une société gardoise de fabrication d'équipements haut de gamme pour motocyclistes.

**VU** le code de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 3211-14,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-12 et L 2241-1,

PROPOSITION : Le rapporteur demande au conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions immobilières réalisées en 2023.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

**De prendre acte de ce bilan à l'unanimité (Jean DENAT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le maire,**



**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....1.8.JUIN.2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

